

ÉTUDE

*La lecture et la description archivistique du document**

Sylvain Senécal

Dans ce texte, nous nous emploierons d'abord à présenter la visée générale de l'ensemble de notre thèse et à tracer le contour de notre étude. Dans cette première partie nous présenterons donc l'objet de notre recherche ainsi que la problématique générale - la tension entre archives et histoire - à partir de laquelle cet objet se déploie. Ce bref exposé préparera en quelque sorte le terrain afin de mieux mettre en valeur l'apport concret d'une perspective sémiotique dans le domaine disciplinaire de l'archivistique et particulièrement dans la lecture et l'analyse archivistique du document à des fins de description.

Dans un deuxième temps, notre présentation portera, pour ainsi dire, sur les conséquences d'une telle approche sémiotique sur la définition du domaine archivistique, sur ses concepts et ses pratiques. Nous présenterons donc de façon centrale une définition du document en tant qu'il est un signe et nous montrerons quelle fonction occupe le document administratif et le document d'archives en regard de cette définition.

Ensuite, nous verrons pourquoi et de quelle façon l'activité de lecture de l'archiviste constitue le texte en document administratif et en document d'archives. Nous abordons alors l'activité de description du document d'archives qui en résulte. Cette description sera présentée comme un véritable langage possédant sa structure propre, ses catégories et une visée pragmatique particulière.

Nous terminerons cet exposé par une définition renouvelée de l'archivistique qui la présente située dans l'historicité de sa pratique et qui la positionne comme un des éléments producteur du discours de l'organisation sur elle-même.

* Ce texte est un exposé synthèse produit par l'auteur dans le cadre de la soutenance de sa thèse de doctorat en sémiologie sur *La lecture et la description archivistique du document*, à l'Université du Québec à Montréal au mois de décembre 1997.

Dans notre travail, nous nous penchons sur l'activité d'interprétation archivistique du document au travers de la constitution de ses objets de description. Cette recherche porte principalement sur le traitement archivistique des archives textuelles d'entreprise dans le contexte québécois actuel en laissant de côté les différentes variantes que l'on peut retrouver partout dans le monde. Nous nous sommes attardés principalement aux documents à fort contenu textuel parce qu'il s'agit encore de nos jours de la majorité des archives d'une entreprise.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre théorique d'une sémiotique pragmatique et vise donc à étudier l'interprétation archivistique des documents administratifs générés par une organisation. Nous y présentons une approche sémiotique de la problématique archivistique où ses pratiques se comprennent comme activité d'interprétation et de lecture au sens large. Nous croyons avoir ainsi ouvert une troisième voie d'analyse entre la perspective historique et la perspective administrative sur les activités archivistiques.

Nous y sommes parvenu en illustrant le caractère unificateur et productif de ce cadre de travail au moyen d'une analyse de l'interprétation archivistique du document dans le contexte général de la fonction de description des documents d'archives. L'ouverture d'une nouvelle perspective en archivistique est très importante selon nous, car le paradigme historique entourant la réflexion actuelle dans le domaine amène une certaine distance entre la réflexion propre aux finalités de la discipline archives et celle relative à l'explication de ses pratiques, notamment descriptives. Ceci rend plus difficiles les avancées théoriques de la profession, principalement en matière de gestion des archives électroniques.

En effet, le discours archivistique sur ses pratiques ne s'est pas encore totalement dégagé d'une conception organiciste de celles-ci. Cette conception évacue en quelque sorte la nature interprétative de ses activités vers la discipline histoire et les utilisateurs en général. Cette situation ne laisse en place qu'un discours sur les pratiques de la profession orienté, non pas sur la nature de ses objets de description, mais plutôt sur les opérations visant le traitement concret des documents. Il résulte de cet état de fait que le discours archivistique sur la profession n'est pas unifié.

L'enfermement de la pensée archivistique au sein d'un canevas d'interprétation historique et le positionnement de la discipline face à l'histoire qui en découle a eu une influence marquante sur la nature des débats théoriques de la profession. Cette situation a fait en sorte que ces débats ont essentiellement portés sur la nature de la connaissance historique, sur le rôle que joue le document d'archives au sein de cette connaissance et enfin, ultimement, sur la finalité de l'archivistique en regard de cette connaissance historique.

Ceci a eu pour conséquence que l'archivistique s'est trouvée dans l'impossibilité, sur le plan de la théorie, de distinguer clairement les considérations relatives à l'interprétation historique du document et celles liées aux structures sociales et communicationnelles régissant l'utilisation du document.

Le discours théorique de l'archivistique se place ainsi dans l'optique du positionnement de la profession face à son rôle dans l'élaboration d'une mémoire collective alors même que se développe de plus en plus un discours en quelque sorte paral-

lèle relatif au traitement des documents. Ce discours aborde, via les opérations courantes de la discipline, certaines problématiques touchant l'analyse du document.

Il résulte de tout ceci que la recherche appliquée qui s'effectue en archivistique ne trouve pratiquement aucun point d'appui théorique dans la profession. Ceci entraîne une prolifération d'approches du document et des concepts divers qui portent avec eux leur propre univers de référence. Ce faisant, l'archivistique ne peut aller au-delà d'une conception de ses pratiques liée à l'interprétation purement historique au sein de la théorie.

Dans cette perspective, notre travail doit donc être considéré comme une tentative d'unification de la pensée archivistique au sein d'un cadre théorique sémiotique particulier. Ce cadre très productif nous permettra de penser, éventuellement, toutes les fonctions archivistiques de façon intégrée.

L'apport significatif de la sémiotique réside ici dans sa capacité à prendre en compte l'activité interprétative propre à l'archiviste et à l'utilisateur des archives. Ceci permet de situer les pratiques archivistiques dans un univers théorique qui rattache cette discipline, à tout le moins sur le plan théorique, à d'autres disciplines du domaine des sciences humaines ou de l'information qui abordent aussi la problématique documentaire. Le point de jonction de ces disciplines réside dans le rôle qui leur est dévolu dans l'élaboration du discours des organisations sur elles-mêmes.

On l'aura compris, c'est dans cette qualification de l'activité de l'archiviste comme interprétation par l'application que nous faisons d'une analyse de type sémiopragmatique dans le domaine archivistique que réside l'originalité de notre recherche.

Au cœur de cette analyse, il y a la considération du document comme signe, c'est-à-dire comme un porteur matériel auquel des individus en situation de communication accordent une fonction signifiante particulière. Pour nous, le document possède les mêmes caractéristiques que n'importe quel signe et il est possible d'en investiguer la signification. Être un document est ainsi une propriété fonctionnelle d'un texte non pas en vertu de son contenu propositionnel mais en tant qu'il peut porter une fonction.

Nous avons défini les fonctions du document administratif et du document d'archives de la façon suivante. Un document considéré administratif a pour fonction de définir, encadrer, réaliser ou informer sur les processus de travail, les activités ou les objets permettant de réaliser les activités d'une organisation. Le même objet peut être reconnu comme un document d'archives s'il est possible d'y reconnaître les caractéristiques lui conférant les fonctions de représenter la personne physique ou morale utilisatrice de ces documents.

Puisque nous parlons d'archives textuelles, c'est l'activité de lecture professionnelle en entreprise qui permet à un archiviste d'attribuer certaines fonctions aux documents. C'est lui qui, par ce moyen, impose un système de catégories d'analyse au document administratif pour faire en sorte qu'il devienne document d'archives. Le fait qu'un document administratif peut ou non devenir un document d'archives et que, d'un autre côté, certains documents d'archives n'ont jamais été des documents administratifs s'explique ainsi par la pluralité des lectures du texte qui sont possibles.

Dans la mesure où la plupart des documents d'archives des organisations proviennent, somme toute, majoritairement de leur production de documents administra-

tifs, le travail archivistique procédera donc d'une double lecture qui constitue le texte d'abord en document administratif et ensuite en document d'archives.

Une première lecture l'aborde en tant qu'action communicationnelle dans un contexte de rationalité administrative et une seconde l'inscrit dans un horizon d'interprétation historique au sein duquel il se constitue en document d'archives visant à témoigner des activités d'un acteur social quelconque. Ce passage d'une lecture à une autre s'explique historiquement par la place variable qu'ont pu entretenir les archives historiques dans les organisations modernes.

L'avènement de ces organisations a amené une nouvelle dimension à l'exploitation du texte. L'archivistique, qui s'est toujours positionnée face au document en terme d'interprétation historique de celui-ci, est forcée en quelque sorte de considérer le document en tant qu'il est utile à l'action concrète, opérationnelle de l'organisation. Les archives deviennent intéressantes dans la mesure où elles peuvent servir ces fins opératoires.

L'arrivée des grandes organisations bureaucratiques modernes implique donc un nouveau positionnement de la fonction archives. Elle implique aussi la considération des signes produits par l'organisation en tant qu'ils changent de fonction. Ceux-ci sont désormais placés dans des structures d'interprétation plus larges permettant des approches variées du texte. Le cadre d'interprétation du document se déplace maintenant de celui de l'histoire à celui de l'action administrative.

Si le document administratif participe à cette action, il faut bien voir que celle-ci se réalise sous le mode communicationnel. On doit alors considérer le document administratif en tant qu'acte de langage écrit de type illocutoire. La régie de ces actes, la situation de communication particulière de ceux-ci, est l'environnement administratif. Cet espace discursif à l'intérieur duquel les différentes personnes communiquent est éminemment codifié et nous avons pu montrer que ceci est à l'origine de la normalisation de plus en plus grande des différentes communications.

Dans les organisations, ce sont différents objets de communication ou buts illocutoires en nombre restreint qui régissent la production documentaire et ils sont évidemment tous tournés vers l'efficacité de l'appareil administratif. Nous les avons explicités quelque peu au moyen de la définition des composantes opératoires, de maintien, d'innovation et émancipatoire de la communication dans les organisations. Cette normalisation de la communication a donné lieu à une croissance de plus en plus grande des différents types de documents utilisés dans le domaine administratif et une gestion de plus en plus serrée des participants à cette communication.

Toutefois, la reconnaissance du document d'archives à partir de la source qu'est le document administratif suit, pour ainsi dire, une autre logique. Certes, les pratiques archivistiques nécessitent la connaissance de la fonction de différents types de documents dans la communication en général pour pouvoir les utiliser adéquatement dans l'interprétation. Par ailleurs, elles nécessitent la connaissance de ceux qui utilisent les documents, de leurs missions, de leurs pouvoirs et de leurs contraintes, bref la connaissance technique de la structure organisationnelle qui supporte l'utilisation de ces types de documents. La pratique archivistique nécessite, en outre, la connaissance des activités précises du domaine particulier dans lequel œuvre l'agent en cause. Cette connais-

sance est relative aux acteurs de ce domaine, à leurs actions, aux objets et ressources qu'ils utilisent.

Toutes ces connaissances nécessaires à l'archivistique sont utilisées, par contre, aux fins d'effectuer une sélection documentaire qui soit la plus adéquate possible afin de représenter l'agent derrière les documents et ceci, *au-delà* de la fonction opératoire du document administratif.

On le voit, l'histoire comme discipline n'intervient pas ici en tant qu'elle est une finalité de l'activité de sélection mais plutôt comme un adjuvant à une connaissance organisationnelle déficiente. Il est faux de soutenir être à même de sélectionner adéquatement les documents sur la seule base de leur importance historique alors même que cette importance est toute relative et dépendante d'une lecture particulière de l'histoire qui se renouvelle constamment dans le temps.

Un des apports fondamentaux d'une perspective sémiotique dans la conception de ce que sont les archives en entreprise réside dans ce déplacement du rôle de l'histoire. Les archives d'entreprise ont ici une fonction de mémoire considérée comme un moment du processus cognitif d'interprétation sans pour autant fixer cette interprétation, c'est-à-dire le projet toujours sous-jacent à cette lecture. Les archives sont ainsi à l'image de la conception que se fait de lui-même et du monde une personne. Elles sont surtout vues sous l'angle de la capacité d'insérer le document dans une structure permettant l'interprétation dans un mouvement de lecture quelconque. C'est donc dans la prise en compte du lecteur et de sa capacité à «générer du sens» à partir de l'organisation archivistique des documents que cette approche des archives peut être considérée comme fondamentalement sémiotique. Elle implique la reconnaissance du caractère pluriel de toutes lectures.

Ainsi, dans le cas d'archives institutionnelles, nous voulons dire qu'un procès-verbal sera conservé non pas en vertu de son «importance historique» mais bien parce que l'archiviste *sait* qu'il s'agit d'un type de document ayant un pouvoir particulier de décision qui lie l'organisme et les individus dans leurs actions. Il *sait* aussi que son pouvoir lui est conféré par une instance ayant l'autorité hiérarchique/sociale nécessaire pour contraindre de telle façon les individus. Toutefois, *il ne sait pas* si le document a ou aura une «valeur historique».

La pratique archivistique devient donc signifiante en tant qu'elle reflète les croyances d'une époque quant à l'insertion de l'homme dans le monde. Cette insertion renvoie à une activité de conservation des documents relativement à des pratiques spécifiques d'une époque. Le statut de ces documents face à l'histoire, leur mode de sélection, de traitement et de description réfèrent à une conception du monde et de l'action des hommes qui est propre à une époque donnée.

On doit donc conclure que le document d'archives doit être approché en tant qu'objet sémiotique comportant des caractéristiques particulières qui se dévoilent à l'archiviste à la suite d'un processus interprétatif complexe. L'interprétation archivistique du document est directement liée aux modalités régissant les actes de communication dans les organisations modernes et à une lecture qui le place dans une perspective d'interprétation historique et de représentation d'un agent utilisateur de ce document.

Cette double lecture de l'archiviste qui institue le texte en document administratif puis en document d'archives génère son propre produit textuel par l'activité descriptive qu'elle induit. Une double structure de représentation est ainsi à l'œuvre dans l'activité interprétative de l'archiviste.

Nous avons d'un côté, une structure classificatoire propre aux organisations, qui insère le document dans un discours opératoire, orienté sur l'efficacité opérationnelle, entre autres le plan de classification corporatif des documents. D'un autre côté, nous avons une structure d'objets à décrire propre au domaine archivistique que sont le fonds d'archives, la série, le dossier et la pièce. Cette structure a pour fonction de placer le document dans un ensemble permettant le témoignage sur l'organisation et donc sa participation à un discours sur l'organisation elle-même, sur son identité spécifique et son insertion dans le monde.

Les *Règles pour la description des documents d'archives* expriment cette structure, les relations entre ces différents niveaux de description ainsi que les différentes zones d'information susceptibles d'être utilisées dans la description de chacun de ces objets. Ces zones sont nécessaires afin de révéler les différentes caractéristiques pertinentes constitutives du document comme document d'archives.

Cette dualité se trouve au cœur même des stratégies descriptives de la profession. Les catégories d'analyse archivistiques entretiennent entre elles des relations fonctionnelles permettant la représentation du document en tant qu'il est un mode d'expression sémiotique d'actes de langage particuliers.

Ces catégories se rattachent à la fonction communicationnelle dans le contexte administratif du document et elles tournent autour d'un certain niveau de représentation des actions: l'agent, l'activité, l'objet, les circonstances. Elles sont manipulées de telle façon à créer des objets de description qui sont ensuite placés en relation au sein d'une structure d'interprétation.

Une fois identifié un objet de la description ainsi que ses caractéristiques pertinentes pour l'archiviste, il reste alors à produire effectivement cette description. Il faut donc mettre au clair les différentes opérations qui la constitue. Ceci veut dire, au premier chef, traduire ces caractéristiques en un langage descriptif particulier.

Ce langage possède ainsi sa syntaxe propre, c'est-à-dire une combinatoire spécifique de ces différentes catégories selon un mode de réalisation essentiellement hiérarchique c'est-à-dire la structure classique: fonds, série, dossier, pièce. Nous n'avons pu approfondir cette manipulation de catégories dans le cadre de notre travail. Nous étions suffisamment occupé à démontrer le caractère interprétatif du travail archivistique et à fonder en théorie les catégories nécessaires à cette interprétation.

Nous croyons possible d'établir éventuellement une certaine grammaire de cette description puisque ces catégories sont manipulées au moyen d'opérations. Celles-ci sont régies par certaines règles particulières qui assurent leur récursivité et ainsi la productivité de cette structure et la génération de descriptions à partir d'éléments en nombre restreint. Nous en avons montré la compositionnalité par certains exemples.

Il est urgent de se pencher sur ces règles et ces opérations car elles sont véritablement constitutives de la grille de lecture archivistique du document. C'est donc la mise au clair de cette structure qui permettra de fonder adéquatement les diverses

stratégies descriptives et classificatoires utilisées en archivistique. Ceci est la tâche la plus urgente à laquelle l'archivistique doit s'attaquer sur le plan de la théorie. En effet, tous les critères de constitution des fonds, de sélection, d'évaluation et de description des différents objets de description de l'archivistique s'ordonnent autour de cette structure. Celle-ci est donc à la source de la possibilité même de constitution d'une mémoire collective.

Pour nous, la description archivistique est donc un véritable langage qui possède sa structure, ses catégories et une visée pragmatique précise, celle d'assurer tout à la fois la référence aux différents documents ainsi que la représentation de l'organisation productrice/utilisatrice de ceux-ci.

Dans notre travail, nous avons montré le caractère construit de cette structure, faute d'avoir pu élaborer plus amplement sur les opérations constitutives de la structure descriptive et classificatoire en archivistique ainsi que les règles qui les gouvernent. Nous nous sommes efforcé de dégager les implications de la qualification de l'archivistique comme activité d'interprétation sur le discours théorique de la discipline. Il nous fallait absolument commencer par là car le rôle que joue l'histoire dans les conceptions archivistiques sur ses propres pratiques l'empêche d'avoir une conscience claire des enjeux interprétatifs de son travail.

L'approche sémiotique nous a ainsi permis de positionner la fonction archivistique au sein de la production symbolique des organisations. Cette production est le fruit de pratiques sociales qui ont cours au sein de celles-ci. Ces pratiques, le langage administratif, les cérémonies, mythes, folklore de l'organisation, etc. qui ont cours modèlent une certaine perception de la réalité, une culture d'entreprise et un certain discours de l'organisation sur elle-même. Les archives ont un rôle à jouer dans l'économie générale de la production symbolique de ce discours. Les archivistes permettent ainsi l'interprétation des documents en tant que production symbolique de l'identité de l'organisation, ce qui en assure la stabilité et la continuité au niveau de ses opérations.

Cette situation montre bien, à notre avis, l'antériorité de l'activité archivistique sur la constitution de l'histoire. Ne serait-ce que parce que l'archivistique ne peut être qu'une lecture «en situation», participant pleinement elle-même au discours social de son époque. Les pratiques archivistiques sont elles-mêmes situées historiquement et il s'agit pour nous d'en tirer les conséquences quant au rôle et aux limites de cette activité.

Comme nous l'évoquions un peu plus tôt, la représentativité des archives est à rechercher au sein même de la lecture archivistique du document à une époque donnée. Nous voulons dire par là que les archives du XX^{ème} siècle ne peuvent être abordées - structurées comme elles le sont autour des acteurs sociaux - qu'en tant que l'utilisateur de ces archives est à même de comprendre les modalités d'une action sociale gouvernée par le discours administratif. Au-delà de ces modalités, il doit aussi savoir ce que veut dire être une «personne morale» à notre époque, quelles sont les sources de sa légitimité, de son pouvoir, de sa capacité d'influer sur le monde. Bref, il doit connaître en quoi les actions d'une entreprise moderne, par exemple, peuvent avoir légitimement été considérées comme représentatives de la société à une époque donnée.

Inévitablement, la grille de lecture de ces acteurs sociaux dévoile quelque chose de ce discours social, que l'archiviste l'applique consciemment ou non. Non seulement elle le dévoile, mais sa connaissance est nécessaire à la compréhension même de ces archives, à leur ré-actualisation au sein d'un discours renouvelé.

C'est pourquoi notre travail a donc cherché à mettre en lumière le regard archivistique contemporain sur le document en qualifiant cette activité comme lecture en situation. En dévoilant ainsi ce regard nous espérons pouvoir isoler les considérations idéologiques propres à toute interprétation historique des considérations spécifiquement sémiotiques relatives à l'activité interprétante en archivistique. Prendre conscience du discours social actuel sur l'action permet donc à l'archiviste d'explicitement clairement la grille de lecture qu'il emploie dans ses pratiques, notamment celles de sélection documentaire. Cette prise de conscience permet, en outre, de fonder ces pratiques de façon précise et de transmettre cette grille de lecture pour demain au même titre que les documents d'archives eux-mêmes sans préjuger de la vie future du discours qu'ils portent.

Sylvain Sénécal est conseiller en gestion de l'information documentaire à Hydro-Québec.